

Discours d'ouverture de Pierre Maille – Président du Conseil général du Finistère  
**Session du Conseil général du 6 décembre 2012**

-----

Mes chers collègues,

Au moment où nous nous réunissons pour notre séance consacrée au débat d'orientations budgétaires, le Ministre des transports, de la mer et de la pêche, Frédéric Cuvillier, est en visite dans les ports de pêche finistériens. Je lui souhaite la bienvenue et me suis excusé auprès de lui de ne pouvoir l'accompagner. J'ai demandé à Nicole Ziegler de me représenter à Concarneau et à Michael Quernez de participer cet après-midi à la visite ministérielle au Guilvinec.

Je souhaite que le Ministre, après avoir rencontré les acteurs finistériens de la filière pêche, soit conforté dans ses convictions sur l'importance de cette filière pour notre économie. Il aura besoin de notre appui et de nos arguments lors des discussions sur les évolutions de la Politique commune des Pêches de l'Union Européenne.

Dans quelques jours également, le Finistère recevra Guillaume Garot, ministre de l'agroalimentaire. Nous aurons l'occasion de lui redire sur place, en Finistère, l'importance de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. La situation du groupe Doux, les menaces sur le site de Rosporden du groupe coopératif CECAB, les difficultés de la filière porcine...autant de sujets d'inquiétude pour des milliers de familles et qui justifient l'attestation apportée à cette filière.

C'est pourquoi aussi, nous restons attentifs à l'évolution de la politique agricole commune de l'Union européenne.

Dans un contexte où l'économie européenne reste fragile, où les nouvelles sur le front de la croissance ne sont pas bonnes et où le chômage atteint un niveau exceptionnellement élevé, le principal défi de l'Union Européenne est la nécessité de surmonter la crise économique, sociale et financière : elle doit se donner un cadre financier pluriannuel ambitieux pour stimuler la croissance et l'emploi et réduire les disparités territoriales de développement entre les régions de l'Union Européenne.

Le Conseil européen des 22 et 23 novembre derniers n'a pas permis d'arrêter ce cadre financier pour les années 2014-2020. Le nouveau rendez-vous, sans doute en février 2013, devra fixer les orientations qui permettront d'engager la préparation de la

programmation des Fonds de cohésion (FSE, FEDER, FEADER, FEAMP pour ce qui peut nous concerner). Un accord rapide est nécessaire si l'on veut éviter tout retard dans la programmation et l'allocation des financements européens à partir du 1 janvier 2014.

Les négociations, c'est regrettable, sont axées sur la réduction des dépenses du budget de l'U.E. Plutôt que d'exercer des coupes aveugles dans des politiques importantes comme la PAC ou la politique de cohésion, l'U.E devrait s'accorder sur la recherche de ressources propres, comme la taxe sur les transactions financières, pour corriger les systèmes actuels d'exception dans le financement par les Etats du budget de l'U.E et donner à l'Europe les moyens de mener de grands investissements transnationaux sur de grands projets.

En premier lieu, notre région est particulièrement concernée par le maintien du budget de la P.A.C pour répondre aux besoins d'un secteur économique indispensable. La production agricole conditionne la présence des industries agroalimentaires et contribue de façon déterminante à la croissance, à l'emploi et au solde commercial extérieur, en France et en Europe.

En deuxième lieu, les financements apportés par la politique de cohésion, rendus encore plus nécessaires du fait de la situation économique et sociale, ne doivent pas être réduits. Ils constituent un instrument d'investissement et de solidarité. Leur valeur ajoutée réside dans leur effet de levier pour les investissements, pour les actions d'insertion, donc pour la croissance et l'emploi. Les régions, les départements, les communes, savent se mobiliser, comme nous le faisons nous même pour utiliser avec efficacité les fonds européens.

2013 sera l'année européenne des citoyens. La PAC et la politique de cohésion sont deux grandes politiques de l'U.E anciennes, connues, directement visibles par les citoyens européens. Elles permettent d'expliquer les mécanismes de solidarité en œuvre au sein de l'espace européen. Il serait paradoxal de les affaiblir en 2013, comme il serait paradoxal que la réduction du budget de la PAC provoque une déstructuration grave du milieu rural dont il faudrait réparer les dégâts ensuite par les crédits de la politique de cohésion !

D'ailleurs, le premier dossier inscrit à notre ordre du jour présente l'état actuel de préparation du diagnostic régional en vue de la future programmation 2014-2020 des fonds européens.

Le Conseil général contribue activement aux travaux menés par le Préfet de Région et le Président de la Région Bretagne. Nous associons à l'élaboration de notre contribution nos partenaires de la démarche prospective (chambres consulaires, UBO, communautés d'agglomération) et insistons sur quelques caractéristiques spécifiques au Finistère, place de l'agriculture, caractère maritime, effort soutenu en faveur de l'accessibilité importance de l'enseignement supérieur et de la recherche...

Pour la préparation des grands schémas régionaux, développement et innovation, enseignement supérieur et recherche, réflexion Bretagne 2030, pilotés par la Région, je proposerai que nos partenaires de la recherche prospective soient associés dans chaque cas à l'élaboration de la contribution finistérienne.

Autre élément de contexte : nous devrions bientôt connaître le projet de loi ouvrant une nouvelle étape de décentralisation. Il ne devrait pas bouleverser les missions du Conseil général. Il confirmera la compétence générale de notre collectivité et l'évolution portera sans doute sur la reconnaissance de la diversité des situations en ouvrant la possibilité à des pratiques expérimentales différentes d'une région à l'autre. La cohérence et la mutualisation des actions des collectivités sur un même territoire seront encouragées par une gouvernance territoriale dont nous avons esquissé les contours à l'occasion du rapport de notre collègue Michael Quernez.

La question d'un financement équitablement réparti entre l'Etat et le Conseil général, des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) reste une demande prioritaire de l'Assemblée des Départements de France.

Il me semble utile que notre assemblée puisse, lorsque le texte du projet de loi sera connu, organiser un débat sur un sujet qui doit intéresser tous les citoyens. Et contribuer, avant le débat parlementaire, à faire connaître notre ambition pour l'action départementale et notre détermination à mener l'action publique en partenariat avec les autres acteurs présents sur le territoire.

Parmi ces acteurs, les associations jouent un rôle important. Elles sont une force d'analyse et de proposition et contribuent à la préparation de nos décisions.

Le rapport sur les associations que notre collègue Michel Loussouarn a présenté à l'issue de notre commission permanente ouvre des pistes de réflexion sur le rôle des associations et les relations que nous entretenons avec elles. Je demande à chaque commission de s'en saisir afin de proposer lors d'une prochaine séance les recommandations utiles que nous pourrions mettre en œuvre.

Notre séance est consacrée au débat d'orientation budgétaire, j'y reviendrai. Nous nous appuyons pour orienter nos actions de l'année 2013, sur le rapport d'étape de la mise en œuvre de notre projet stratégique.

Nous avons adopté en juillet 2010, le projet stratégique du Conseil général pour la période 2010-2014. Ce document est notre feuille de route. Il est aussi notre déclinaison du développement durable à l'échelle départementale et constitue notre Agenda 21. Le projet stratégique donne le sens de l'action : pourquoi nous agissons. Il fixe les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir : comment nous agissons.

Par rapport au premier Agenda 21 de la période 2006-2009, nous avons évolué vers une prise en compte globale et transversale du développement durable dans l'ensemble de nos actions.

Je me permets de vous rappeler que nous avons identifié 6 priorités : le logement ; les enjeux énergétiques ; la mer et le littoral ; le développement économique ; l'accès à la culture ; l'accès aux services aux publics.

Et 7 « incontournables » doivent être pris en compte en permanence : l'égalité homme-femme ; le respect des droits des personnes handicapées ; l'accessibilité aux politiques et aux services ; l'évaluation des actions ; le partage de l'information ; la prospective partagée ; la démocratie participative.

Nos délibérations, notre budget sont désormais organisés en fonction des 6 objectifs stratégiques qui structurent l'action départementale.

Nous nous sommes donnés l'obligation d'évaluer notre action. Nous voulons bien connaître l'avancement de notre projet, mesurer les résultats et les effets de nos actions afin si nécessaire de les corriger, de les poursuivre ou de les arrêter.

Ce premier bilan a exigé une mobilisation importante des élus et des services. Synthèse de nombreuses informations, construction d'indicateurs, mise en valeur du sens de l'action et de ses impacts, comparaisons à l'échelle régionale ou nationale, vous y trouverez une mine d'indications.

C'est un document d'aide à la décision, c'est un élément de démocratie participative qui permet de rendre compte de notre action à nos partenaires, comme à nous les Finistériens.

Année après année nous aurons encore des améliorations à apporter en introduisant des indicateurs supplémentaires ou en améliorant la pertinence de certains. Nous aurons aussi plus de recul qu'avec ces deux premières années pour apprécier l'efficacité de nos politiques.

Afin de présenter l'avancement du projet stratégique et d'échanger autour de nos projets pour l'année 2013, je vous invite à participer nombreux aux réunions organisées dans chacun des pays du Finistère : à Carhaix le 10 décembre, à Guipavas le 11, à Saint-Thégonnec le 12, à Quimper le 17.

*« seul le prononcé fait foi »*